COMPTE-RENDU Réunion de la CLE SAGE BLV

Mardi 1^{er} décembre 2009 à Saint Barthélemy

Ordre du jour de la réunion

- 1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 31 août 2009,
- 2. Bilan 2009 programme et budget prévisionnel 2010,
- 3. Mise au vote des préconisations pour les carrières existantes,
- **4.** Présentation générale de **l'étude « zones stratégiques pour l'eau potable »** par l'Agence de l'Eau,
- **5.** Questions diverses.

Relevé de conclusions

- **1.** Le compte-rendu de la réunion du 31 août 2009 est adopté à l'unanimité avec les corrections demandées.
- 2. Pas de remarques sur le bilan 2009,

Validation du programme (3 études proposées) et du budget prévisionnel 2010 :

- Prochaine CLE le **8 avril 2010** pour validation du document d'état des lieux, **quorum** nécessaire,
- ajout de l'étude piscicole.
- 3. Approbation à l'unanimité des recommandations pour les carrières existantes.

Maurice PELISSIER, Président de la CLE, ouvre la séance.

1 Approbation du compte-rendu de la réunion du 31 août 2009

Suite à l'envoi du compte-rendu de la CLE du 31/08/2009 et des documents associés, 2 corrections ont été demandées :

- 1. Règles de fonctionnement, article 6 le Bureau, le nombre de Vice-Présidents a été corrigé (8 vice-présidents, au lieu de 7) ; les règles de fonctionnement modifiées ont été mises en ligne sur www.gesteau.fr,
- 2. Précisions sur le compte-rendu : le SDAGE Rhône Méditerranée a été approuvé le 20 novembre 2009 par le Préfet coordonnateur de bassin. Il entrera en vigueur le 21/12/2009. Le programme de mesures envoyé avec le compte-rendu de la CLE du 31/08/2009 a évolué depuis : les mesures de base réglementaires (programme d'actions nitrates, captages prioritaires, etc.) ont été supprimées. Un travail de déclinaison alliant les mesures proposées par le SDAGE Rhône Méditerranée et les mesures de base est en cours de rédaction par les MISE, l'Agence de l'Eau... pour obtenir un document complet à l'échelle des bassins versants courant d'année 2010.

François GORIEU, MISE 26, précise qu'il n'y a pas eu pour l'instant de délai fixé pour la sortie de la déclinaison des mesures par bassin versant. Le SDAGE approuvé prévoit déjà un programme de mesures. La déclinaison par territoire aurait du démarrer dès 2009, cependant un outil informatique

nécessaire pour réaliser cette déclinaison est attendu par les services de l'Etat. L'échéance pour la déclinaison des mesures par territoire n'est donc pas connue à ce jour.

Maurice PELISSIER soumet le compte-rendu de la CLE du 31/08/2009, intégrant les corrections proposées, à l'approbation de la CLE. **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

2 Bilan 2009 – programme et budget prévisionnel 2010

2.1 Bilan 2009

Le bilan 2009 présente l'animation, les études et les documents réalisés dans le cadre de l'élaboration du SAGE durant l'année 2009.

Jean-Paul NICOLET, SIAPA, ajoute aux éléments donnés qu'une réunion importante de présentation des travaux de la CLE et du SAGE a été réalisée lors d'un conseil communautaire de la Communauté de Communes Rhône Valloire en début d'année 2009. Une réunion du même type a été faite en octobre 2009 en conseil communautaire de la Communauté de Communes Bièvre Toutes Aures.

Christian NUCCI, Conseiller Général de l'Isère, indique que le Président de la CLE est également convié aux travaux du Schéma Départemental de la Ressource en Eau de l'Isère (SDRE).

Salvatore SAN FILIPPO, FRAPNA, rappelle qu'un poste supplémentaire de Vice-Président a été créé lors de la CLE du 31/08/2009. Malgré cela, seuls 3 élus s'engagent à la tête des 4 commissions de travail. Les règles de fonctionnement de la CLE donnent prépondérance aux élus pour présider les commissions de travail. Ils sont assez nombreux pour pouvoir assurer cette charge.

Jean-Paul NICOLET, SIAPA, souhaiterait que cette question soit abordée en questions diverses. Le SAGE entre en phase de production de documents. Il y a eu une grosse participation aux réunions de relecture du document d'état des lieux. La Commission de travail « Communication » est celle qui a réuni le moins de personnes alors qu'il faut être nombreux pour réussir la bonne diffusion du travail effectué. Jean-Paul NICOLET ne veut pas continuer à assurer la présidence de la Commission de travail « Communication » et demande à ce que les EPCI fassent remonter des noms d'élus pour participer à cette commission.

2.2 Programme et budget prévisionnel 2010

Le programme 2010 présente les projets pour l'animation, les études et les documents à réaliser dans le cadre de l'élaboration du SAGE pour l'année 2010.

Les commissions de relecture du document d'état des lieux ayant bien avancé les corrections, il est proposé d'avancer la date de la **prochaine CLE**, prévue initialement le 15 juin 2010, au **8 avril 2010 pour valider le document d'état des lieux du SAGE** et gagner du temps sur l'ensemble de la procédure d'élaboration du SAGE. Selon les règles de fonctionnement, le **quorum est nécessaire** pour valider le document d'état des lieux du sage.

Jean-Pierre BARBIER, CC Pays de Bièvre Liers, demande si les désignations des conseillers régionaux à la CLE seront déjà faites à cette date-là, puisque les élections régionales auront lieu au mois de mars 2010.

⇒ La date du 8 avril 2010 est retenue pour la prochaine CLE avec à l'ordre du jour la validation du document d'état des lieux du SAGE. Le quorum est nécessaire pour la validation du document.

3 études sont proposées au programme 2010 :

- Etude globale des volumes maximums prélevables (déjà présentée à la CLE du 31/08/2009),
- Etude zones stratégiques pour l'AEP actuelle et future,

- Appui d'un prestataire pour la 2^{ème} phase tendances-scenarios-choix de la stratégie.

Jean-Pierre BARBIER, CC Pays de Bièvre Liers, demande à ce que l'aspect prospective soit bien pris en compte dans le cadre de l'étude d'estimation des volumes maximums prélevables.

Etude zones stratégiques pour l'AEP actuelle et future,

Claire HOUSSIN, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, présente les grands principes des études « zones stratégiques pour l'AEP » : identifier et préserver les ressources stratégiques souterraines pour l'alimentation en eau potable (cf. pièce jointe diaporama présenté en séance : 20091201_CLE_AERMC_ZSAEP.pdf)

Jean-Luc PETIT, Chambre d'Agriculture de l'Isère, demande si dans les zones délimitées pour préserver les ressources en AEP, les activités économiques seront toujours possibles.

Claire HOUSSIN, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, explique que l'étude devra permettre de déterminer si les activités économiques sont conciliables avec la préservation de la ressource souterraine : certaines activités seront peut-être jugées incompatibles, pour d'autres des adaptations devront peut-être être trouvées, etc. Cela pourra concerner à la fois les activités économiques mais également l'urbanisation.

Jean-Paul NICOLET, SIAPA, reprend l'exemple des zones prioritaires des bassins d'alimentation des captages prioritaires sur lesquelles des bonnes pratiques agricoles vont être préconisées (par exemple produire de façon biologique, etc.). Celles-ci ne seront pas suffisantes pour restaurer la qualité de l'eau du captage si dans le même temps l'assainissement dans cette même zone ne fonctionne pas bien et si aucune action n'est menée pour résorber le problème « assainissement ».

Jean-Pierre BARBIER, CC Pays de Bièvre Liers, craint qu'avec les vitesses d'écoulement de la nappe de Bièvre Liers Valloire et la multiplicité des points de captages d'eau potable, on ne soit obligé de classer l'ensemble de la plaine Bièvre Liers Valloire. M. BARBIER souhaite une vraie discussion sur ce qu'est réellement une menace de pollution pour la nappe. Si on considère qu'un réservoir de carburant de camion est une menace pour la nappe, alors aucune activité n'est possible sur le territoire... Dans le cadre de l'étude, on peut déjà prendre en compte les très fortes limitations d'extension d'urbanisation que le SCoT de la Région Urbaine Grenobloise va imposer.

Jean-Paul NICOLET, SIAPA : on constate que la qualité de l'eau de la nappe se dégrade, donc il faut améliorer la connaissance sur les pollutions et le fonctionnement de la nappe.

Maurice Pelissier, CC Territoire de Beaurepaire, rappelle qu'il faut que le SAGE soit bâti sur des études intangibles et incontestables, afin que les préconisations du SAGE ne puissent être remises en question.

Jean-Pierre BARBIER, CC Pays de Bièvre Liers, demande si les 2 études «Etude globale des volumes maximums prélevables » et « zones stratégiques pour l'AEP actuelle et future » pourront être utilisées par les collectivités et les services de l'Etat.

Jacques LIONET, MISE 38, répond qu'il est même indispensable que ces études soient utilisées, en particulier par les services de l'Etat. Ceux-ci prendront en compte les résultats dans l'instruction de dossiers, etc.

Appui d'un prestataire pour la 2ème phase tendances-scenarios-choix de la stratégie

Concernant l'étude d'appui par un prestataire pour la 2ème phase d'élaboration du SAGE « tendances-scenarios-choix de la stratégie », Freddy MARTIN-ROSSET, CC Rhône Valloire, fait remarquer que c'est la 1ère fois dans le cadre des études du SAGE que l'on va essayer de « prévoir ».

Jean-Paul NICOLET, SIAPA, rappelle que des études mettant en avant différents scénarios d'évolution sont réalisées maintenant dans quasiment tous les projets (par exemple pour la déviation routière d'Anneyron). Ces études coûtent généralement cher, mais c'est un volet obligatoire pour réussir un projet.

Etude piscicole

Jean-Claude MONNET, fédération de Pêche de la Drôme, formule une remarque qui a déjà été faite et qui concerne une étude portant sur le volet piscicole. La CLE a déjà fait réaliser une étude sur la qualité des cours d'eau. Il existe beaucoup de données sur les peuplements piscicoles qui pourraient être exploitées en interne avec l'aide des techniciens des Fédérations départementales de Pêche et de l'ONEMA. En couplant les données sur la qualité du milieu et la présence de poissons on pourrait avoir une vue d'ensemble sur la qualité piscicole du bassin versant. Ce bilan pourrait être fait à moindre coût, en employant par exemple un stagiaire pour compiler toutes les études, identifier les manques.

François GORIEU, MISE 26, fait remarquer que la 3ème étude proposée au programme 2010 « Appui d'un prestataire pour la 2ème phase du SAGE tendances-scenarios-choix de la stratégie » amène à une démarche de co-construction entre la CLE et le prestataire. Elle implique donc fortement les acteurs du territoire dans la démarche pour les amener à exprimer quelles sont leurs ambitions pour ce territoire. Suite aux observations de M. MONNET, l'approche plus piscicole telle que M. MONNET la conçoit, relève-t-elle plus de la phase « état des lieux » ou de la phase « tendances et scenarios » du SAGE ?

Jean-Claude MONNET, fédération de Pêche de la Drôme, identifie clairement l'étude piscicole à la phase « état des lieux » du SAGE. Il propose qu'Annabel Gravier provoque une réunion avec les techniciens des Fédérations départementales de Pêche de la Drôme et de l'Isère et de l'ONEMA. Francis LORIEAU, ONEMA, argumente également dans ce sens.

Jean-Pierre BARBIER, CC Pays de Bièvre Liers, demande si le recueil de l'ensemble des études a bien été fait dans le cadre de l'état des lieux. Le montant de l'étude globale des « volumes maximums prélevables », estimée à 200 000 euros, lui paraît extrêmement élevé. Il existe beaucoup de structures en place qui traitent du sujet de l'eau (Agence de l'Eau, Conseils généraux, etc.) et dans le contexte actuel les collectivités vont chercher à faire des économies.

Jean-Paul NICOLET, SIAPA, répond que les études déjà réalisées sur le bassin Bièvre Liers Valloire ont été recensées dans le cadre de l'état des lieux. Les résultats de ces études ont été repris dans l'état des lieux et complétés dans la mesure du possible pour avoir quelque chose de cohérent sur l'ensemble du bassin versant. Par exemple les études faites sur les inondations, les zones inondables ne sont pas harmonisées entre la partie iséroise et la partie drômoise du périmètre du SAGE ; la Communauté de communes Rhône Valloire a récemment lancé une étude des zones inondables sur le même principe que celui utilisé sur la partie iséroise du périmètre du SAGE.

Concernant l'étude piscicole, M. NICOLET souhaite également qu'elle soit ajoutée au programme 2010. Jacques LIONET, MISE 38, propose de repartir des conclusions des précédentes réunions faites sur le sujet et de procéder à l'inventaire des données piscicoles tel que cela avait été vu en Bureau en 2008.

Jean-Claude MONNET, fédération de Pêche de la Drôme, estime que le coût de l'étude piscicole devrait être très faible, car il s'agirait de rassembler les éléments déjà en possession des fédérations de pêche et de l'ONEMA, et de les analyser.

⇒ Le principe de 4 études est retenu :

- Etude globale des volumes maximums prélevables,
- Etude zones stratégiques pour l'AEP actuelle et future,
- Appui d'un prestataire pour la 2ème phase tendances-scenarios-choix de la stratégie,
- Etude piscicole (recueil des données existantes et analyse).

Jean-Pierre BARBIER, CC Pays de Bièvre Liers, demande quel sera le montant des cotisations des collectivités locales au vu du budget primitif 2010 présenté.

La CLE sollicitera l'Agence de l'Eau, le Conseil régional et le Conseil général de l'Isère pour obtenir des aides financières pour réaliser les études programmées en 2010. Il serait possible d'avoir un financement exceptionnel à hauteur de 95% d'aide publique pour « l'étude globale des volumes

maximums prélevables », ce qui permettrait de ne quasiment pas augmenter les contributions des collectivités locales. Dans la mesure du possible, les participations financières des collectivités seront lissées sur 2010 et 2011 car les études prévues devraient s'étaler sur 2 ans.

Murielle DUPUY, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, informe que ces études font partie des études éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau. Une décision de principe a été prise pour aider à l'élaboration du SAGE. Il s'agit de trouver la répartition des différents financements possibles.

Cécile LAVOISY, Conseil Général de l'Isère, indique que le Conseil Général de l'Isère pourrait apporter une contribution à partir de l'enveloppe eau potable de la dotation départementale. Mais actuellement le budget n'a pas encore été voté.

Jean-Paul NICOLET, SIAPA, rappelle qu'il s'agit d'un budget primitif indiquant de grandes lignes en accord avec le programme 2010. Il s'agit ensuite de voir les moyens dont on pourra disposer pour le mettre en œuvre.

3 Mise au vote des préconisations pour les carrières existantes

Freddy MARTIN-ROSSET, CC Rhône Valloire, rapporteur de la commission de travail « carrières » présente les propositions de préconisations transitoires pour les carrières autorisées existantes, les extensions et renouvellements sur le périmètre du SAGE Bièvre Liers Valloire.

Il rappelle:

- l'existence des 2 Schémas Départementaux des Carrières qui ont des rédactions différentes sur certains aspects,
- qu'il n'existe pas encore de schéma régional des carrières,
- que le Schéma Directeur de la Région urbaine Grenobloise suspend les autorisations de création de carrières aux premiers résultats des études à mener dans le cadre du SAGE,
- que les entreprises d'extraction de carrière ont besoin de visibilité pour leur activité.

Depuis 3 ans, plusieurs réunions de la commission « carrières » ont eu lieu pour travailler à l'élaboration de préconisations transitoires qui permettraient de déverrouiller la situation et d'harmoniser les réglementations entre la Drôme et l'Isère sur le périmètre du SAGE BLV. Freddy MARTIN-ROSSET, CC Rhône Valloire, expose les propositions de préconisations.

Préconisation carrière en eau :

Jean-Pierre BARBIER, CC Pays de Bièvre Liers, demande si, sur la partie drômoise du périmètre du SAGE BLV, l'extension d'une carrière en eau existante est possible ?

François GORIEU, MISE 26, répond que oui, si l'extension de la carrière en eau était prévue dans l'autorisation de départ.

Jean-Pierre BARBIER, CC Pays de Bièvre Liers, ne comprend pas pourquoi l'exploitation de carrière en eau est autorisée sur la partie drômoise du périmètre du SAGE BLV et pas sur la partie iséroise. La communauté de communes est sensible sur ce point car elle a un captage d'eau potable avec une carrière en exploitation dans les périmètres de protection de ce captage. Sur la partie drômoise du périmètre du SAGE BLV, la préconisation proposée permettrait de respecter l'existant, alors que sur la partie iséroise, les exploitants auraient des difficultés pour obtenir des autorisations dans les mêmes conditions.

Jean-Paul NICOLET, SIAPA, rappelle que la commission « carrières » travaille sur le sujet depuis 2006 pour essayer d'uniformiser les réglementations de la Drôme et de l'Isère. La seule chose qui pose réellement problème, ce sont les carrières en eau. Pour débloquer la situation, en sachant qu'une des 2 carrières en eau dans la Drôme est située dans la nappe alluviale du Rhône, l'autre en bout de nappe BLV, on peut considérer qu'il n'y a pas de conséquence sur la nappe BLV car il n'y a pas de zones de captages à proximité et en aval et qu'il n'y en aura pas à l'avenir.

Préconisation profondeur d'exploitation de la carrière :

Pas de remarque

Préconisation suivi piézométrique et qualitométrique :

Pas de remarque

Préconisation cas particulier des périmètres de protection de captage d'eau potable :

Jean-Pierre BARBIER, CC Pays de Bièvre Liers, repose la question des menaces qui pèsent réellement sur la nappe BLV et d'où on met le curseur par rapport à ces menaces ? Les périmètres de protection de captage sont contraignants. A l'heure actuelle, dans un périmètre de protection d'un captage, le risque de pollution lié aux carrières est celui en fait d'un camion qui a son réservoir de carburant qui fuit. La Communauté de communes du Pays de Bièvre Liers qui est concernée par un captage d'eau potable avec une carrière en exploitation dans les périmètres de protection de ce captage a prévu en conséquence de déplacer ce captage.

Jacques LIONET, MISE 38, recentre le débat. Aujourd'hui la question posée à la CLE est de répondre aux demandes des carriers. Il faut cependant bien noter que la CLE n'a pas aujourd'hui pouvoir pour faire de la réglementation. La réglementation sera faite ultérieurement dans le SAGE, qui devra être approuvé par les Préfets. En revanche la CLE peut déjà faire des recommandations qui pourront être prises en compte par les services de l'Etat et lever ainsi les blocages. L'étude sur les zones stratégiques pour l'eau potable viendra compléter le débat pour les futures préconisations du SAGE.

Dominique DELORME, UNICEM, rappelle en effet qu'il s'agit de débloquer des situations non conformes aujourd'hui en terme d'urbanisme : cas de plusieurs PLU non conformes au Schéma Directeur de la Région Urbaine Grenobloise.

Jean-Pierre BARBIER, CC Pays de Bièvre Liers, demande si l'étude des zones stratégiques pour l'eau potable pourra être utilisée par les gestionnaires d'eau potable.

Jacques LIONET, MISE 38, précise que l'étude des zones stratégiques pour l'eau potable ne remplacera pas les avis des hydrogéologues agréés sur les périmètres de protection de captages. L'étude des zones stratégiques pour l'eau potable définira en revanche des nouveaux ou « super périmètres » pour un nombre limité de ressources en eau souterraine. Ces zones stratégiques seront délimitées par des « patatoïdes » qui ne correspondront pas nécessairement aux périmètres réglementaires de protection de captage, car leurs finalités ne seront pas les mêmes (préservation de la qualité de l'eau sur du long terme pour les zones stratégiques ; protection contre une pollution accidentelle pour les périmètres de protection de captage pour un temps de transfert retenu d'environ 50 jours).

Salvatore SAN FILIPPO, FRAPNA, trouve ces recommandations de la commission « carrières » intéressantes car on a maintenant une épaisseur minimum de protection à laisser au-dessus de la nappe. Cependant le travail de la commission « carrières » ne devra pas s'arrêter là car il y a la vie des carrières et la mort des carrières. Et il existe des risques de pollution après la vie des carrières, notamment au moment de leur remblaiement. Les produits utilisés pour les remblaiements peuvent amener des pollutions importantes. La commission « carrières » devra se pencher sur ce problème.

Jacques LIONET, MISE 38, propose une reformulation des recommandations concernant les carrières et en donne lecture.

⇒ Les recommandations concernant les carrières autorisées existantes, les renouvellements et extensions sont validées par la CLE à l'unanimité sous la forme proposée par M. LIONET. Le document correspondant est joint au présent compte-rendu : 20091201_BLV_CLE_PrecoCarrieres.pdf.

4 Présentation générale de l'étude « zones stratégiques pour l'eau potable » par l'Agence de l'Eau

Ce point a été vu lors de la présentation du programme 2010. Le diaporama présenté en séance est fourni en pièce jointe 20091201 CLE AERMC ZSAEP.pdf.

5 Questions diverses

5.1 Absence du 11/12/09 au 08/02/10 inclus du Président de la CLE

Pour information, M. PELISSIER, Président de la CLE, sera absent du vendredi 11 décembre 2009 au 8 février 2010 inclus. Délégation de signature est donnée aux Vice-Présidents par ordre des vice-présidences et selon leur disponibilité.

5.2 Projet de recherche ISARA Lyon

Libellé du projet de recherche : L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE FACE A LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU DANS LES AIRES D'ALIMENTATION ET DE CAPTAGE - ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES ET ENGAGER LES ACTEURS DANS UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE. Cf. document de présentation du projet en pièce jointe : Plaquette eau ISARA-16-10-09.pdf

Jean-Paul NICOLET, SIAPA, présente ce point divers. Il a participé à la réunion de présentation du projet de recherche ISARA – Lyon, en tant que Vice-Président de la CLE et responsable de la commission « qualité de l'eau ». Il a demandé à ce que la CLE soit associée à ce projet de recherche et a proposé que l'ISARA-Lyon examine l'opportunité de travailler sur un ou plusieurs captages d'eau potable prioritaires sur lesquels aucune action n'est encore bien avancée actuellement. Il a proposé les 3 captages suivants : l'Île à Manthes, Montanay à Lapeyrouse-Mornay et Les Biesses à St Etienne de St Geoirs. Les études de diagnostic sur les captages prioritaires coûtent cher et il y a 13 captages prioritaires sur Bièvre Liers Valloire. Il serait donc intéressant de pouvoir bénéficier d'une approche différente, telle que celle de la recherche, et de financements autres que ceux sollicités habituellement.

Jacques LIONET, MISE 38, souhaite connaître comment seront associées les collectivités gestionnaires des captages.

Jean-Paul Nicolet, SIAPA, explique qu'une 1ère réunion aura lieu le 7 décembre avec l'ISARA-Lyon pour savoir comment construire ce projet, selon quels critères un captage d'eau potable prioritaire pourrait être retenu...(problématique pesticides, pas d'actions déjà en place, etc.) A la suite de cela, les premiers concernés que sont les gestionnaires du captage, les collectivités situées à proximité du captage, les communes, seront consultés pour savoir s'ils souhaitent s'engager dans la démarche. Les administrations, les Chambres d'Agriculture, etc. seront également tenues informées. Le travail de l'ISARA-Lyon va consister à examiner ce qui est faisable en termes de développement de l'agriculture biologique ou de pratiques issues de l'agriculture biologique. Il ne s'agit pas de convertir par la force à l'agriculture biologique!

Laurent MURGAT, Syndicat des Pisciculteurs du Sud-Est, signale qu'il a déjà travaillé en partenariat avec l'ISARA-Lyon et qu'il a apprécié le travail effectué.

François GORIEU, MISE 26, précise que le projet de recherche de l'ISARA-Lyon a été retenu suite à un appel à projet lancé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée sur la réduction des pesticides. Il est important que ce projet de recherche associe très tôt le monde agricole : chambres d'agriculture, exploitants agricoles locaux. Il ne faut pas que ce projet de recherche soit mal perçu par le monde agricole, ou soit perçu comme quelque chose qui est imposé.

Jean-Paul Nicolet, SIAPA, signale que la Chambre Régionale d'Agriculture est impliquée et partenaire dans ce projet de recherche. Les Chambres d'Agriculture départementales devraient être étroitement

associées. Peut-être qu'elles seront amenées à proposer des prestations similaires dans l'avenir si ce projet de recherche fonctionne bien donc il est important de les impliquer directement dans le projet de recherche.

François GORIEU, MISE 26, l'agriculture biologique et l'agriculture intégrée sont de bons exemples. Il est intéressant de regarder ce qu'il est possible de faire et de s'en inspirer pour modifier certaines pratiques.

5.3 Autres questions diverses

5.3.1 CET SICTOM de la Bièvre à Penol

Salvatore SAN FILIPPO, FRAPNA, demande à ce que la CLE mette à un prochain ordre du jour le Centre d'Enfouissement Technique (CET) du SICTOM de la Bièvre situé à Penol. L'autorisation actuelle du CET se terminera en 2012. M. SAN FILIPPO participe aux comités de suivi du CET. Sans préjuger de la prolongation de l'autorisation qui pourra être accordée au CET, il rappelle que le Grenelle de l'environnement demande d'augmenter la valorisation des matières. Le compostage devrait donc être développé, ainsi la production de compost devrait augmenter et une utilisation de compost non négligeable sur Bièvre Liers Valloire devrait avoir lieu.

Jean-Pierre BARBIER, CC Pays de Bièvre Liers, indique que le SICTOM du centre de la Bièvre a déjà budgété 10 Millions d'euros en 2010 pour le projet de traitement biomécanique.

Salvatore SAN FILIPPO, FRAPNA, rappelle cependant qu'il y a une partie conditionnelle dans les études prévues. Jean-Pierre BARBIER, CC Pays de Bièvre Liers, demande à ce que l'on soit cohérent : le but affiché du SICTOM est d'avoir 20 ans de traitement des ordures ménagères assurés. Si la CLE doit se prononcer sur ce projet, il aurait fallu le demander avant que les décisions d'études soient prises. Salvatore SAN FILIPPO, FRAPNA, ne remet pas en question les choix d'études qui ont été faits par le SICTOM mais demande à ce que la CLE réfléchisse à l'évolution du CET avec l'unité de compostage, puisque c'est une activité située au-dessus de la nappe. Il serait dommage que ce soit seulement en 2012, lorsque les services administratifs devront émettre un avis sur l'avenir du CET, que la CLE se réveille sur ce sujet et se pose les questions sur l'avenir de nos déchets et du CET. Il vaut mieux que la CLE anticipe ces discussions. Jean-Pierre BARBIER, CC Pays de Bièvre Liers, demande alors à ce que ce soit inscrit dans les études de 2010 de la CLE.

Gilles DELLA ROSA, DREAL Rhône Alpes, rappelle que la CLE a demandé à être consultée sur les dossiers ICPE et le sera donc en 2012 sur le dossier du CET. L'installation de l'unité de traitement mécano-biologique vise à réduire les volumes enfouis. L'autorisation de 2012 sera basée sur les calculs des volumes de déchets à traiter, du volume du CET déjà utilisé, etc. C'est en fonction de ces chiffres qu'une décision sera à prendre.

5.3.2 Responsable commission de travail « communication »

Jean-Paul NICOLET, SIAPA, rappelle qu'il ne souhaite plus être responsable de la commission de travail « communication » car il a déjà en charge la commission « qualité ». Il souhaite qu'un élu se propose.

Freddy MARTIN-ROSSET, CC Rhône Valloire, propose que cette désignation soit abordée lors d'un prochain Bureau.

M. Freddy MARTIN-ROSSET, 1^{er} Vice-Président Par délégation du Président de la Commission Locale de l'Eau SAGE Bièvre Liers Valloire

Ce document, ainsi que les autres documents produits par la CLE Bièvre Liers Valloire, sont consultables et téléchargeables sur http://www.qesteau.eaufrance.fr.

Liste des présents

Etaient présents :

	Nom Prénom	Organisme
	M. PELISSIER Maurice	Président de la CLE
	M. BARBIER Jean-Pierre	VP CLE, CC Pays Bièvre Liers
	M. DYE Maurice	CC Bièvre Toutes Aures
S	M. FORCHERON Gérard	CC Pays Roussillonnais
ELUS	M. GRASSET Eric	Région Rhône Alpes
ш	M. LOZANO Robert	CC Bièvre Est
	M. MARTIN-ROSSET Freddy	CC Rhône Valloire
	M. NICOLET Jean-Paul	SIA Pays d'Albon
	M. NUCCI Christian	Conseil Général 38

Etaient excusés:

	Nom Prénom	Organisme
	M. GENTHON Alain	Conseil Général de la Drôme
NS	M. JAILLOT Maurice	SIE Beaurepaire
一品	M. MARILLAT Robert	SIAH Bièvre Liers Valloire
	M. MIGNOT Philippe	Conseil Régional Rhône Alpes

Pouvoirs de vote :

GENTHON Alain à NICOLET Jean-Paul JAILLOT Maurice à PELISSIER Maurice

Etaient présents :

	Nom Prénom	Organisme
	M. BENOIT Gérard	Fédération de Pêche de l'Isère
	M. BUDILLON-RABATEL Jean	UNICEM
S	M. GABILLON Michel	CCI Nord Isère
USAGERS	M. MONNET Jean-Claude	Fédération de Pêche 26
SAC	M. PETIT Jean-Luc	Chambre d'Agriculture de l'Isère
Ď	M. SANFILIPPO Salvatore	FRAPNA
	M. MURGAT Laurent	Syndicat des Pisciculteurs du Sud-Est
	M. SAUVAJON Guy	Chambre d'Agriculture de la Drôme

Etaient présents :

	Nom Prénom	Organisme
	M. GORIEU François	MISE DDAF 26
⊢	Mme DUPUY Murielle	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse
ΙΨ	M. LORIEAU François	ONEMA Rhône Alpes
ш	M. LIONET Jacques	MISE DDAF de l'Isère
	M. ESMENJAUD Marc	DDASS 38
	M. DELLA ROSA Gilles	DREAL Rhône Alpes

Etaient excusés:

	Nom Prénom	Organisme
	M. le Préfet Coordonnateur de bassin	Préfecture 69
ЫΚ	M. le Préfet de la Drôme	Préfecture 26

Pouvoirs de vote:

Préfet coordonnateur de bassin à DREAL Rhône-Alpes M DELLA ROSA Gilles Préfet de la Drôme à MISE DDAF 26 M. GORIEU François

Personnes invitées:

Nom Prénom	Organisme
Mme HOUSSIN Claire	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse
M. DEVIDAL Sylvain	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse
Mme LAVOISY Cécile	Conseil Général de l'Isère Service eau

Etaient excusés :

Nom Prénom	Organisme
Mme AUBERT Stéphanie	Conseil Général de la Drôme
M. BABYLON Alain	Conseil Général de la Drôme
Mme ROCHET Céline	Conseil Régional Rhône-Alpes
Mme LONJARET Emmanuelle	DREAL Rhône-Alpes
Mme VILLARD Nadège	Chambre d'Agriculture de la Drôme
Mme RIQUET Sandra	Chambre d'Agriculture de l'Isère
Mme ROBERT Christel	Chambre d'Agriculture de l'Isère